



Téléfax: +41 (0)22 928 9008
Téléphone: +41 (0)22 928 9548
E-mail: wphre@ohchr.org
Website: www.ohchr.org

REFERENCE: E/PT

Palais des Nations
CH-1211 Genève 10

Sujet : Seconde phase du Programme mondial pour l'éducation aux Droits de l'Homme

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les institutions nationales aux Droits de l'Homme et les organisations gouvernementales et non gouvernementales, et à l'honneur de se référer à la résolution 10/3 du Conseil des Droits de l'Homme intitulée Programme mondial pour l'éducation aux Droits de l'Homme, adoptée le 25 mars 2009.

Au paragraphe 2, le Conseil des Droits de l'Homme demande au Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme de consulter ses Etats membres, les institutions nationales aux Droits de l'Homme et les organisations gouvernementales et non gouvernementales sur les points potentiellement important, au vu de se concentrer sur un secteur ou un domaine particulier, de la seconde phase du Programme mondial qui doit commencer le 1^{er} juin 2010, et de soumettre un rapport sur ses consultations au Conseil lors de sa douzième session.

Il est rappelé que le 21 avril 2004 la Commission des Droits de l'Homme a décidé par sa résolution 2004/71 que la première phase du Programme mondial se focaliserait sur l'intégration de l'éducation aux Droits de l'Homme dans le système scolaire primaire et secondaire. La première phase a été initialement programmée pour finir en 2007, et a été étendue jusqu'au 31 décembre 2009 par le Conseil des Droits de l'Homme en sa résolution 6/24 du 28 septembre 2007.

En accord avec la résolution précédemment mentionnée du Conseil des Droits de l'Homme 10/3, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme sollicite dorénavant des points de vue sur les potentiels points importants de la seconde phase du Programme mondial qui doit commencer le 1^{er} janvier 2010, et plus précisément sur :

- (1) le secteur visé (un autre niveau de l'éducation formelle, un groupe professionnel, un groupe de détenteurs de droits, le public en général, etc.), ou
- (2) le domaine thématique (un droit spécifique, un ensemble de droits ou un problème global d'une importance particulière dans la protection et la promotion des Droits de l'Homme).

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme apprécierait aussi de recevoir des informations conduisant au choix du secteur visé et du domaine thématique ainsi que la durée estimée pour la seconde phase.

Toutes les réponses devront être envoyées à l'unité Méthodologie, Éducation et Formation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (téléfax: + 41 22 917 9008; courrier électronique: registry@ohchr.org , copie à wphre@ohchr.org) avant la date du 10 juillet 2009.

Toute documentation et autre information relatives au Programme mondial pour l'éducation aux Droits de l'Homme sont consultables sur le site du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à l'adresse suivante :

<http://www2.ohchr.org/english/issues/education/training/programme.htm> .

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme saisit cette opportunité pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération à toutes les Missions Permanentes auprès des Nations Unies à Genève, aux institutions nationales aux Droits de l'Homme et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final vertical stroke.

3 juin 2009